Informations de base

1999/2211(COS) COS - Procédure sur un document stratégique (historique)	Procédure terminée
Fonds structurels. 10ème rapport annuel 1998 **Subject** 4.70.01 Fonds structurels, fonds d'investissement en général, programmes	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
RETT Politique régionale, transports et tourisme	TURCO Maurizio (TDI)	24/11/1999

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
ITRE Industrie, commerce extérieur, recherche, énergie	FLESCH Colette (ELDR)	27/01/2000
EMPL Emploi et affaires sociales	NOBILIA Mauro (UEN)	01/02/2000
PECH Pêche		

Conseil de l'Union européenne

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Politique régionale et urbaine	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
15/10/1999	Publication du document de base non-législatif	COM(1999)0467	Résumé
17/12/1999	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
23/05/2000	Vote en commission		Résumé
23/05/2000	Dépôt du rapport de la commission	A5-0138/2000	
15/06/2000	Décision du Parlement	T5-0280/2000	Résumé

15/06/2000	Débat en plénière		
15/06/2000	Fin de la procédure au Parlement		
01/03/2001	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	1999/2211(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 148
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	RETT/5/12167

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A5-0138/2000 JO C 067 01.03.2001, p. 0008	23/05/2000	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T5-0280/2000 JO C 067 01.03.2001, p. 0185-0308	15/06/2000	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(1999)0467	15/10/1999	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
CofR	Comité des régions: avis	CDR0220/1999 JO C 226 08.08.2000, p. 0068	13/04/2000	

Fonds structurels. 10ème rapport annuel 1998

1999/2211(COS) - 15/06/2000 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. Maurizio TURCO (TDI, I), le Parlement européen se déclare satisfait des taux d'exécution des Fonds structurels en 1998, même si de nombreux efforts doivent encore être consentis, surtout en ce qui concerne les initiatives communautaires, pour que la totalité des crédits soit engagée avant la fin de la période de programmation. Il regrette que les femmes, les travailleurs plus âgés et les groupes de population menacés par l'exclusion aient jusqu'à présent été les plus négligés par le Fonds social européen et invite par conséquent la Commission à veiller à l'équilibre thématique des mesures d'appui lors des négociations sur la programmation, actuellement en cours. Il souhaite que la connexion entre les orientations des Fonds structurels et les orientations pour l'emploi ainsi qu'entre celles-ci et les pactes nationaux pour l'emploi soient plus visibles et plus efficaces.

Le Parlement demande un renforcement de la coordination avec les autres politiques communautaires en matière d'emploi, de transports, de formation pour la société, d'égalité des chances, de protection de la diversité et de l'environnement ainsi que dans le domaine de l'économie de la connaissance. La Commission est invitée, compte tenu de l'importance des pactes territoriaux, à veiller à ce que le Parlement soit informé de l'état de l'évaluation de ces pactes principalement dans le domaine de l'emploi. La Commission est invitée à renforcer le contrôle de l'exécution des programmes en augmentant sensiblement le nombre des missions sur place et à faire en sorte que des critères objectifs soient fixés pour évaluer leur efficacité et leur qualité, le Parlement devant être informé de toutes les irrégularités éventuelles.

Fonds structurels. 10ème rapport annuel 1998

1999/2211(COS) - 15/10/1999 - Document de base non législatif

OBJECTIF: présentation du 10ème rapport annuel des Fonds structurels pour l'année 1998. CONTENU: quatre grands thèmes peuvent résumer l'activité de l'année écoulée dans le domaine des Fonds structurels: - l'adoption des derniers programmes: avant-dernière année de la période de programmation actuelle, 1998 a vu l'adoption des derniers programmes restant à approuver. Au total, 25 nouvelles interventions ont été adoptées au cours de l'année au titre des différents objectifs, qui concernent en majorité des subventions globales au titre de l'objectif 1 (régions en retard). Par ailleurs, 29 programmes au titre des Initiatives communautaires ont également été adoptés, dont le plus important en termes financiers est le programme INTERREG II-C de lutte contre la sécheresse en Espagne. Au total, à la fin de l'année, ce sont 1.104 programmes qui mettent en oeuvre les interventions des Fonds (605 au titre des différents objectifs et 499 au titre des Initiatives communautaires). - une accélération de l'exécution financière: dans la continuité de 1997, l'année 1998 a été une année de rattrapage des retards enregistrés au début de la période, tant en ce qui concerne les programmes d'initiative nationale que les Initiatives communautaires: au 31/12/98, 80% des concours totaux de la période ont été engagés et 61% payés, ce qui correspond aux perspectives financières pour la période 1994-1999. Les objectifs 1 (régions en retard) et 3 (lutte contre le chômage et l'exclusion) enregistrent les meilleurs taux d'exécution. Par ailleurs, pour la seule année 1998, 100% des crédits disponibles ont été engagés et 100% des crédits de paiement disponibles ont été payés. Il faut noter que les États membres qui enregistrent les meilleurs taux d'exécution des crédits sont les pays les moins prospères de l'Union, et donc les principaux bénéficiaires des Fonds: Espagne, Portugal, Irlande et Grèce. Les Initiatives communautaires ont également connu une accélération dans leur mise en oeuvre, même si les retards rencontrés au début de la période de programmation pèsent encore lourdement sur le taux global d'exécution. Ainsi, à la fin de l'année, 72% des concours ont été engagés et seulement 45% des concours payés. - un approfondissement des thèmes prioritaires: tout comme en 1997, la Commission s'est attachée en 1998 à donner une impulsion nouvelle à certaines de ses actions et priorités. En particulier, la priorité de sauvegarder et de promouvoir l'emploi a continué à bénéficier d'un effort soutenu. La promotion de l'égalité hommes/femmes a également fait l'objet d'une attention particulière, les Fonds structurels intégrant progressivement ce thème dans leurs interventions. À côté de ces priorités horizontales, certaines priorités thématiques ont été approfondies: les interventions des Fonds dans le domaine de la recherche et de l'innovation; la cohérence entre politique de cohésion et politique de concurrence; la synergie entre politique de cohésion et transports; le développement urbain durable et l'aménagement du territoire européen. - la préparation de la période 2000-2006: suite aux premiers travaux préaratoires réalisés en 1997, qui concernaient en particulier l'Agenda 2000, 1998 a été l'année de préparation concrète de la période 2000-2006. Ainsi, les propositions derèglements des Fonds pour la prochaine pérode ont été adoptées le 18/03 /1998. À noter enfin que cette année, le rapport a choisi d'aborder le thème horizontal du développement local. La Commission note en effet que les quatre Fonds incorporent tous, dans bon nombre de programmes, des actions de développement ou de reconversion au niveau local. Bien qu'il soit difficile de quantifier la part de ces actions dans l'ensemble des programmes, on estime que celles-ci représentent environ 10% du total des interventions des Fonds, tous types d'action confondus. Ces actions se déclinent à travers une grande variété d'interventions dans des domaines tels que: les infrastructures de proximité destinées aux PME, l'aide à la création ou au maintien de PME, y compris le commerce de proximité, la promotion de l'innovation au sein des PME, les actions de formation en direction des chefs d'entreprises et des salariés, le développement des ressources touristiques et la mise en valeur au niveau local des ressources agricoles.